



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2014 N°25  
septembre 2014

- Décisions du 1 <sup>er</sup> septembre 2014 portant délégation de signature :	
* ordre général	P 2
* ressources humaines	P 7
* ordonnateurs secondaires	P 11
* contravention grande voirie	P 14
<b>Direction territoriale Centre Bourgogne</b>	
- Décisions du 12 août 2014 portant délégation de signature :	
* ressources humaines	P 16
* ordonnateurs secondaires	P 23
* achats inférieurs à 1000 € HT	P 27
* marchés publics	P 30
<b>Direction territoriale Rhône Saône</b>	

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*



**Direction  
Territoriale  
Centre-Bourgogne**  
Juridique

## **DECISION DU 1er SEPTEMBRE 2014 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**



Le directeur territorial Centre-Bourgogne,

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code des transports ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de voies navigables de France.

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

Délégation permanente est donnée à M. Éric FOULIARD, directeur adjoint, à l'effet de signer tous actes dont le pouvoir a été délégué à M. Frédéric LASFARGUES, Directeur Territorial, par la décision du 31 mars 2014 susvisée.

### **Article 2 :**

Délégation de signature est donnée aux personnes ci-après désignées dans les domaines et limites suivantes :

#### **I. En matière de marchés publics :**

##### **Article I-1 :**

Délégation permanente est donnée en matière de marchés publics à :

- Christian PERCEAU, directeur opérationnel ouest, et en cas d'absence ou d'empêchement délégation est donnée à Hervé METTERY, directeur adjoint et Sylvie LEBOUAR, responsable du Bureau d'étude ;
- Thierry FEROUX, directeur opérationnel est, et en cas d'absence ou d'empêchement à Guillaume BROQUET, directeur adjoint ;
- Jérôme JOSSERAND, directeur des ressources humaines et de l'organisation des services et secrétaire général, et en cas d'absence ou d'empêchement à Emmanuel DIVERS, directeur adjoint des ressources humaines et de l'organisation des services ;
- José COELHO-DIAS, directeur des affaires financières et contrôle de gestion ;
- Frédéric COURTES, directeur des interventions opérationnelles ;
- Olivier GEORGES, chef de service de l'arrondissement du développement de la voie d'eau ;

à l'effet de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris des marchés de prestations intellectuelles, d'un montant inférieur à 90 000 €HT ;
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 90 000€HT ;
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 90 000€HT.

##### **Article I-2 :**

Délégation permanente est donnée en matière de marchés publics à :

- Jacky JEUNON, subdivisionnaire de Briare, et en cas d'absence ou d'empêchement à Catherine ARGAILLOT, adjointe au subdivisionnaire et Marc NICOT, adjoint au subdivisionnaire ;
- François GANIVET subdivisionnaire de Montargis, et en cas d'absence ou d'empêchement à Yannick SEGUIN, adjoint au subdivisionnaire ;
- Jean-François CLEMENT, subdivisionnaire de Decize, et en cas d'absence ou d'empêchement à Marie-Odile LALOI, adjointe au subdivisionnaire ;

- Michel CORNETTE, subdivisionnaire de Corbigny, et en cas d'absence ou d'empêchement à Lucienne GAUDRON, adjointe au subdivisionnaire ;
- Christine RIBIERE, subdivisionnaire de Tonnerre, et en cas d'absence ou d'empêchement à Dominique BESSET, adjoint au subdivisionnaire ;
- Daniel MULLER, subdivisionnaire de Dijon par intérim, et en cas d'absence ou d'empêchement à Julien DELEGLISE, adjoint à la subdivision de Dijon par intérim;
- Pascal BRIDET, subdivisionnaire de Montceau-les-Mines, et en cas d'absence ou d'empêchement à Régis LEGER, adjoint au subdivisionnaire ;

à l'effet de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, à l'exclusion des marchés de prestations intellectuelles, d'un montant inférieur à 50 000 €HT ;
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 50 000€HT ;
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 50 000 €HT.

### **Article I-3 :**

Délégation permanente est donnée en matière de marchés publics, dans la limite de leurs compétences et attributions, à :

#### Subdivision de Tonnerre

- Jean-François MATHEVET

#### Subdivision de Montceau-les-Mines

- Daniel BARTCZACK
- Henri GUET
- David MICHEL

#### Subdivision de Briare

- Jean-Claude CATOIRE
- Frédéric BON

#### Subdivision de Corbigny

- Éric BOLOT
- Max PETIT
- Éric CHOCAT
- Didier MAILLET
- Frédéric PRIOULT

#### Subdivision de Montargis

- Michel BOGUET
- Dominique VINCENT
- Patrice GRILLOU

- Viviane GUERRIN

Subdivision de Dijon

- Julien DELEGLISE

- Éric MOUGENOT

Subdivision de Decize

- Roland SYBELIN

- Jean-Luc BIANCHI

- André GODIER

- Joseph DE CAMPOS

- Didier LEPROHON

Direction

- Amandine SENANFF, responsable du pôle ressources humaines et formation

- Cédric RIVIERE, responsable logistique

- Romaric GROS, responsable du pôle informatique

- Jean-Luc COTTIN, responsable informatique

- Anaïs JAUNIAU, responsable du pôle juridique et domanial.

- Nathalie BOUILLOT, responsable du pôle contrôle de gestion

à l'effet de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, à l'exclusion des marchés de prestation intellectuelle, d'un montant inférieur à 2 000 €HT ;

- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 2 000 €HT ;

- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 2 000 € HT.

**II. En matière de gestion du domaine public fluvial confié**

**Article II-1 :**

Délégation permanente est donnée à :

- Christian PERCEAU, directeur opérationnel ouest et en cas d'absence ou d'empêchement à Hervé METTERY et Sylvie LÉBOUAR ;

- Thierry FEROUX, directeur opérationnel est, et en cas d'absence ou d'empêchement à Guillaume BROCQUET ;

à l'effet de :

- prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 5 ans et accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ;

- signer les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage ;

- signer tout acte d'urbanisme relatif à la gestion du domaine public fluvial (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable).

**Article II-2 :**

Délégation permanente est donnée à :

- Jacky JEUNON, subdivisionnaire de Briare et en cas d'absence ou d'empêchement à Catherine ARGAILLOT, adjointe au chef de subdivision ou Marc NICOT, adjoint au chef de subdivision ;

- François GANIVET, subdivisionnaire de Montargis, et en cas d'absence ou d'empêchement à Yannick SEGUIN, adjoint au chef de subdivision ;

- Jean-François CLEMENT, subdivisionnaire de Decize, et en cas d'absence ou d'empêchement à Marie-Odile LALOI, adjoint au chef de subdivision ;

- Michel CORNETTE, subdivisionnaire de Corbigny, et en cas d'absence ou d'empêchement à Lucienne GAUDRON, adjointe au chef de subdivision ;

- Christine RIBIERE, subdivisionnaire de Tonnerre, et en cas d'absence ou d'empêchement à Dominique BESSET, adjoint au chef de subdivision ;

- Daniel MULLER, subdivisionnaire de Dijon par intérim, et en cas d'absence ou d'empêchement à Julien DELEGLISE, adjoint à la subdivision de Dijon par intérim ;

- Pascal BRIDET, subdivisionnaire de Montceau les Mines et en cas d'absence ou d'empêchement à Régis LEGER, adjoint au chef de subdivision ;

à l'effet de signer uniquement les autorisations d'occupation temporaire du domaine public fluvial pour l'organisation de concours de pêche et pour les manifestations nautiques.

**III. En matière juridique**

**Article III-1 :**

Mandat de représentation permanent est accordé à Éric FOULIARD, directeur adjoint et Anaïs JAUNIAU, responsable du pôle juridique et domanial devant toute juridiction à l'exception de la Cour de Cassation et du Conseil d'État et à l'effet de signer tout acte de représentation en matière juridique, et en cas d'absence ou d'empêchement à Camille DORLEAN, consultante juridique.

Délégation permanente est donnée à Mme Anaïs JAUNIAU et en cas d'absence ou d'empêchement à Camille DORLEAN, consultante juridique à l'effet de signer tous les documents relatifs aux affaires juridiques courantes (à l'exception de l'engagement juridique du service) de l'établissement.

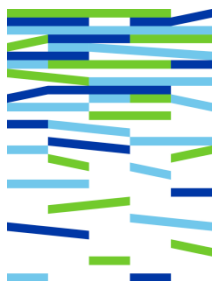
**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Le Directeur Territorial

Signé

## DECISION DU 1er SEPTEMBRE 2014 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES



Le directeur territorial Centre-Bourgogne,

Vu le code des transports,

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu le décret n° 2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministère des transports affectés à Voies navigables de France,

Vu le décret n° 2013-122 du 6 février 2013 modifiant le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 relatifs aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928,

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant la liste des actes délégués au directeur général de Voies navigables de France pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés à l'établissement public Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et du corps des dessinateurs (service équipement) relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoir en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à l'établissement public Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de voies navigables de France,

Vu la décision du 22 mars 2013 du directeur général de Voies navigables de France portant modification de la délégation de pouvoirs en matière de ressources humaines,

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature aux directeurs territoriaux,

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

Délégation permanente est donnée à M. Éric FOULIARD, directeur adjoint, à l'effet de signer tous actes dont le pouvoir a été délégué à M. Frédéric LASFARGUES, directeur territorial, à l'article 1-V de la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigable de France portant délégation de pouvoirs en matière de ressources humaines à savoir :

- toute décision dans le cadre de l'exercice de l'autorité sur l'ensemble des personnels relevant de la direction territoriale ;
- tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel,
- les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève ;
- les décisions d'intérim ;
- l'ensemble des décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés ;

concernant les personnels ci-dessous :

- personnels mentionnés au 1° de l'article L4312-3-1 du code des transports dans les conditions et limites des délégations de pouvoir accordées au directeur général par arrêté ministériel du 28 décembre 2012 susvisé ;
- personnels d'exploitation des travaux publics de l'État conformément à l'article 5 du décret du 27 décembre 2012 susvisé ;
- ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées des bases aériennes de l'État conformément au décret du 6 février 2013 susvisé (art L4312-3-1-2° du code des transports);
- agents non titulaires et contractuels de droit public (art L 4312-3-1-3° du code des transports);
- salariés régis par le code du travail (art L 4312-3-1-4° du code des transports) dont les personnes liées par des contrats à durée déterminée.

### **Article 2 :**

Délégation de signature est donnée à Jérôme JOSSERAND, Directeur des ressources humaines et de l'organisation des services et secrétaire général, et en cas d'absence ou d'empêchement à Emmanuel DIVERS, Directeur Adjoint des ressources humaines et de l'organisation des services à l'effet de prendre pour l'ensemble du personnel :

- tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel y compris les ordres de mission en dehors du territoire national ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service ;
- toutes les décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, dans les mêmes limites et conditions qu'à l'article 1 de la présente décision.



### **Article 3 :**

Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre pour les personnels placés sous leur autorité :

- tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel y compris les ordres de mission en dehors du territoire national ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service ;
- toutes les décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, dans les mêmes limites et conditions qu'à l'article 1 de la présente décision ;

à :

- Christian PERCEAU, directeur opérationnel ouest, et en cas d'absence ou d'empêchement délégation est donnée à Hervé METTERY, directeur adjoint et Sylvie LEBOUAR, responsable du Bureau d'études ;
- Thierry FEROUX, directeur opérationnel est, et en cas d'absence ou d'empêchement à Guillaume BROCQUET, directeur adjoint ;
- José Manuel COELHO-DIAS, directeur des affaires financières et contrôle de gestion et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Nathalie BOUILLOT, responsable du pôle contrôle de gestion ;
- Frédéric COURTES, directeur des interventions opérationnelles ;
- Olivier GEORGES, chef de service de l'arrondissement du développement de la voie d'eau ;
- Anaïs JAUNIAU, responsable du pôle juridique et domanial ;
- Jacky JEUNON, subdivisionnaire de Briare, et en cas d'absence ou d'empêchement à Catherine ARGAILLOT et Marc NICOT, adjoints au chef de subdivision ;
- François GANIVET, subdivisionnaire de Montargis, et en cas d'absence ou d'empêchement à Yannick SEGUIN, adjoint au chef de subdivision ;
- Jean-François CLEMENT, subdivisionnaire de Decize, et en cas d'absence ou d'empêchement à Marie-Odile LALOI, adjoint au chef de subdivision ;
- Michel CORNETTE, subdivisionnaire de Corbigny, et en cas d'absence ou d'empêchement à Lucienne GAUDRON, adjointe au chef de subdivision ;
- Christine RIBIERE, subdivisionnaire de Tonnerre, et en cas d'absence ou d'empêchement à Dominique BESSET, adjoint au chef de subdivision ;
- Daniel MULLER, subdivisionnaire de Dijon par intérim, et en cas d'absence ou d'empêchement à Julien DELEGLISE, adjoint à la subdivision de Dijon par intérim ;
- Pascal BRIDET, subdivisionnaire de Montceau-les-Mines, et en cas d'absence ou d'empêchement à Régis LEGER, adjoint au chef de subdivision.

### **Article 4 :**

Délégation permanente est donnée à l'effet de signer tout contrat vacataire relevant du ressort de leurs directions opérationnelles :

- Christian PERCEAU, directeur opérationnel ouest, et en cas d'absence ou d'empêchement délé-  
gation est donnée à Hervé METTERY et Sylvie LEBOUAR ;
- Marie-Christine BERGER, responsable du Bureau des affaires administratives de la Direction  
opérationnelle Ouest ;
- Thierry FEROUX, directeur opérationnel est, et en cas d'absence ou d'empêchement à  
Guillaume BROCQUET ;
- Catherine FABBRI, responsable du Bureau des affaires administratives de la Direction opéra-  
tionnelle Est.

**Article 5 :**

Délégation permanente est donnée à l'effet de signer tout contrat saisonnier relevant du ressort de  
la direction territoriale Centre Bourgogne, à :

- Jérôme JOSSERAND, Directeur des ressources humaines et de l'organisation des services et se-  
crétaire général et en cas d'absence ou d'empêchement à Emmanuel DIVERS, Directeur Adjoint  
des ressources humaines et de l'organisation des services et à Amandine SENANFF, responsable  
du pôle ressources humaines et formation ;

**Article 6 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France dis-  
ponible sur le site internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Le Directeur Territorial

Signé



Direction  
Territoriale  
Centre-Bourgogne

Juridique

## DECISION DU 1er SEPTEMBRE 2014

### PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE



Le directeur territorial Centre-Bourgogne,

Vu le code des Transports ;

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de voies navigables de France.

### DECIDE

#### Article 1 :

Délégation permanente est donnée à :

- M. Éric FOULIARD, directeur adjoint de la Direction Territoriale Centre-Bourgogne ;
- Christian PERCEAU, directeur opérationnel ouest et en cas d'absence ou d'empêchement à Hervé METTERY, directeur adjoint et Sylvie LEBOUAR, responsable du Bureau d'études ;
- Thierry FEROUX, directeur opérationnel est et en cas d'absence ou d'empêchement à Guillaume BROCCQUET, directeur adjoint ; 11

- Jérôme JOSSERAND, directeur des ressources humaines et de l'organisation des services et secrétaire général et en cas d'absence ou d'empêchement à Emmanuel DIVERS, directeur adjoint des ressources humaines et de l'organisation des services ;
- José COELHO-DIAS, directeur des affaires financières et contrôle de gestion ;
- Nathalie BOUILLOT, responsable du pôle contrôle de gestion à la Direction des affaires financières et contrôle de gestion et en cas d'absence ou d'empêchement à Antoine MARONNAT, contrôleur de gestion ;
- Frédéric COURTES, directeur des interventions opérationnelles ;
- Olivier GEORGES, chef de service de l'arrondissement du développement de la voie d'eau ;
- Anaïs JAUNIAU, responsable du pôle juridique et domanial ;

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences tous actes relatifs à :

- distribution d'autorisation et de crédits de paiement ;
- virement de crédits sous thème dans le respect des règles budgétaires ;
- pièces de liquidation des recettes et dépenses de toute nature ;
- pièces comptables et les documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

**Article 2 :**

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après :

- Jacky JEUNON, subdivisionnaire de Briare ;
- François GANIVET, subdivisionnaire de Montargis ;
- Jean-François CLEMENT, subdivisionnaire de Decize ;
- Michel CORNETTE, subdivisionnaire de Corbigny ;
- Christine RIBIERE, subdivisionnaire de Tonnerre ;
- Daniel MULLER, subdivisionnaire de Dijon par intérim ;
- Pascal BRIDET, subdivisionnaire de Montceau-les-Mines ;

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les pièces de liquidation des dépenses de toute nature ;
- les propositions d'engagement comptable.

**Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 2, délégation est donnée aux personnes désignées ci-après :

Subdivision de Tonnerre

- Dominique BESSET, adjoint au chef de subdivision ;

Subdivision de Montceau-les-Mines

- Régis LEGER, adjoint au chef de subdivision ;

Subdivision de Briare

- Catherine ARGAILLOT, adjointe au chef de subdivision ;

- Marc NICOT, adjoint au chef de subdivision ;

Subdivision de Corbigny

- Lucienne GAUDRON, adjointe au chef de subdivision ;

Subdivision de Montargis

- Yannick SEGUIN, adjoint au chef de subdivision ;

Subdivision de Dijon

- Julien DELEGLISE, adjoint au chef de subdivision par intérim ;

Subdivision de Decize

- Marie-Odile LALOI, adjointe au chef de subdivision.

**Article 4 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Le Directeur Territorial

Signé



**Direction  
Territoriale  
Centre-Bourgogne**  
Juridique

**DECISION DU 1er SEPTEMBRE 2014 PORTANT SUBDELEGATION  
DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTRAVENTION  
DE GRANDE VOIRIE**



Le directeur territorial Centre-Bourgogne,

Vu le code des transports et notamment l'article L4313-3 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de la justice administrative ;

Vu la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du Directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée de M. Marc Papinutti, directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à M. Frédéric Lasfargues.

## DECIDE

### **Article 1 :**

Subdélégation permanente est donnée à M. Éric FOULIARD, directeur adjoint, à l'effet de signer tous actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative.

### **Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric FOULIARD, subdélégation est donnée à M. Olivier GEORGES, chef de service de l'arrondissement du développement de la voie d'eau et à Mme Anaïs JAUNIAU, responsable du pôle juridique et domanial, à l'effet de signer tous actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative.

### **Article 3 :**

Subdélégation permanente est donnée à M. Éric FOULIARD, directeur adjoint, à Mme Anaïs JAUNIAU, responsable du pôle juridique et domanial, et à Mme Camille DORLEAN, consultante juridique à l'effet de représenter l'établissement en première instance pour les contentieux relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement.

### **Article 4 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Le Directeur Territorial

Signé



**D E C I S I O N** DTRS n° 2014-08-13  
**portant délégation de signature  
en matière de ressources humaines**

**La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE**

Vu le code des transports,

Vu le décret n° 2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministère des transports affectés à Voies Navigables de France,

Vu le décret n° 2013-122 du 6 février 2013 modifiant le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928,

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant la liste des actes délégués au directeur général de Voies Navigables de France pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés à l'établissement public Voies Navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et du corps des dessinateurs (service équipement) relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies Navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à l'établissement public Voies Navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux,

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,



## **D E C I D E**

**Article 1er** Délégation de signature est donnée à :

M Dominique LARROQUE, secrétaire général,  
M Eric POIRSON, adjoint au secrétaire général, chef du bureau ressources humaines et formation,

Pour signer tout acte et décision en matière de ressources humaines tels que définis à l'article 1er de la délégation de pouvoirs du directeur général en date du 31 décembre 2012, modifiée par décision du 22 mars 2013, à savoir :

- prendre tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les ordres de mission en dehors du territoire national ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service,
- prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève,
- prendre les décisions d'intérim,
- prendre l'ensemble des décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, et à l'exclusion des actes relevant de la délégation de signature, concernant les personnels ci-dessous :
  - a/ personnels mentionnés au 1° de l'article 4312-3-1 du code des transports dans les conditions et limites des délégations de pouvoir accordées au directeur général par arrêté ministériel du 28 décembre 2012 et par arrêtés ministériels des 2 janvier 2013 susvisés ;
  - b/ personnels d'exploitation des travaux publics de l'État conformément à l'article 5 du décret du 27 décembre 2012 susvisé ;
  - c/ ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées des bases aériennes de l'État conformément au décret du 6 février 2013 susvisé (article L 4312-3-1-2 code des transports) ;
  - d/ agents non titulaires et contractuels de droit public (article L 4312-3-1-3 code des transports) ;
  - e/ salariés régis par le code du travail (article L 4312-3-1-4° du code des transports) dont les personnes liées par des contrats à durée déterminée.

### **Article 2**

Dans la limite de leurs attributions, délégation de signature est donnée à :

M. Nicolas CHARTRE, chef du service développement, et, en son absence, à M Sylvain ROBICHON adjoint,  
M. Philippe PULICANI, chef du service ingénierie, et, en son absence, M. Nicolas BEAUREZ adjoint  
M. Éric BOURLES, chef du service gestion durable,  
M. Lionel VUITTENEZ, directeur des subdivisions,  
Mme Nathalie BALLAND, responsable du bureau communication,

et à MM les chefs de subdivision, et en cas d'absence à leurs adjoints, désignés dans l'annexe I,

Pour signer les actes et décisions de gestion courante suivants, concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique :

- autorisations d'absence ou de congés, hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale,
- autorisations spéciales d'absence suivantes sur présentation des justificatifs correspondants :

- pour garde d'enfant malade ou pour assurer momentanément la garde,
- pour les évènements de famille suivants :

mariage/ PACS de l'agent,

naissance ou adoption d'un enfant,

mariage d'un enfant,

décès ou maladie grave d'un conjoint, père, mère et enfants,

décès du beau-père ou de la belle-mère, frère et sœur.

- pour les parents d'élèves,
- pour les fonctionnaires occupant des fonctions publiques électives,
- pour les femmes enceintes :
  - pour les séances de préparation à l'accouchement,
  - pour se rendre aux examens médicaux obligatoires antérieurs ou postérieurs à l'accouchement.
- ordres de mission temporaires, à l'exclusion des ordres de mission internationaux, et les états de frais correspondants,
- mesures de gestion à mettre en œuvre dans le cadre des garanties minimales du temps de travail des agents placés sous leur responsabilité,
- autorisations de remisage à domicile exceptionnel d'un véhicule de service,
- relevés d'heures (vacations, RTT), relevés d'heures supplémentaires, relevé d'ISH.

### **Article 3**

Dans la limite de leurs attributions, délégation de signature est donnée aux encadrants désignés dans l'annexe 2 pour signer les actes et décisions de gestion courante suivants concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique :

- autorisations d'absence ou de congés, hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

**Fait à LYON, le 12 août 2014**

**La Directrice territoriale de Voies Navigables de France  
RHONE SAONE**

**Signé**

**Monique NOVAT**

## Annexe I -

### Liste des chefs de subdivision ayant délégation de signature en matière de ressources humaines pour les actes et décisions de gestion courante visés à l'article 2

Nom	Fonction
Jean-Paul FAUDOT	Chef de la subdivision de Grand Delta
Laurent GERIN	Chef de la subdivision Études et travaux de Beaucaire
Alain HERR	Chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Bertrand PERRIN	Chef de la subdivision de Macon
Paul LANOY	Chef de la subdivision de Dole
Brahim LOUAFI	Chef de la subdivision de Frontignan
Jean-Pierre SEGUIN	Chef de la subdivision de Gra
Samuel CADO	Chef de la subdivision de Lyon
Antoine SION	Chef de la subdivision de la Vallée du Doubs Chef du bureau d'études de Besançon
Pascal SEURROT	Chef de la subdivision de Port sur Saône

### Liste des adjoints ayant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du chef de subdivision

Nom	Fonction
Séverine ANTOLIN	Adjoint Travaux au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
François PEREZ	Adjoint Études au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
Cyril ANTOLIN	Adjoint au chef de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Robert MAS	Adjoint au chef de la subdivision de Frontignan
Fabrice BOISSON	Adjoint au chef de la subdivision de Lyon
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au chef de la subdivision de la Vallée du Doubs
Dominique DUNAND	Adjoint au chef du bureau Études de Besançon
Denis JEANDENAND	Adjoint au chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Natacha LAVAL	Adjointe au chef du bureau des ressources humaines et formation

## Annexe II -

### Liste des encadrants ayant délégation de signature en matière de ressources humaines pour :

- les autorisations d'absence ou de congés hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique

#### SIEGE

Nom	Fonction
Lionel ROYER	Chef du bureau des Affaires générales et de la programmation (DGD)
Nicolas VIAUD	Chef du bureau Exploitation maintenance (DGD)
Delphine LEDUC	Chef du bureau Environnement (DGD)
Sylvie DEVUN	Responsable bureau sécurité et services à la navigation (DGD)
Maurice DOUSSON	Chef du bureau information géographique (DGD)
Nicolas BEAUREZ	Chef du bureau d'Études de Lyon (Ingénierie)
Anne VEXLARD	Chef du bureau Moyens généraux, parc, immobilier (SG)
Sylvain ROBIER	Chef du bureau Sécurité prévention (SG)
Roselyne BATTEUX	Chef du bureau administratif (SG)
Philippe HARAT	Chef du bureau Commande publique (SG)
Chantal GUARRACINO	Chef du bureau Comptabilité (SG)
Naïla KAHLA	Chef du bureau Affaires juridiques (DVE)
Rachid BIOUD	Chef du bureau Économie, transport et prospective (DVE)
Benjamin FAUVEAU	Chef de la mission territoriale de développement PACA/LR
Claudine BARDIN-FLOIRAS	Agent comptable secondaire

## Annexe II -

### Liste des encadrants ayant délégation de signature en matière de ressources humaines pour :

- les autorisations d'absence ou de congés hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique

#### SUBDIVISIONS

Nom	Fonction
<b>Subdivision de Grand Delta</b>	
GAUDILLIERE Jean-Louis	Responsable du centre d'exploitation de Saint-Gilles
BOCASSINI Gil	Chef d'équipe poste écluse Saint-Gilles
ZAPPELLA Francis	Chef d'équipe entretien Saint-Gilles
<b>Subdivision de Dole</b>	
GUILLEMOT Jean	Responsable exploitation entretien travaux neufs
FRANCIOLI Régis	Chef d'équipe responsable maintenance CRR
CHANIET Claude	Chef d'équipe exploitation
COGET Mickaël	Chef d'équipe exploitation travaux
CLAVIER Jean-Luc	Chef d'équipe responsable CE Dole
LOUIS Lionel	Chef d'équipe responsable CE Moulin des Malades
<b>Subdivision de Frontignan</b>	
SCHNEIDER Philippe	Responsable du centre exploitation Palavas
VIOLLIN Joseph	Responsable domanial
PUARD Gilles	Chef d'équipe responsable exploitation Palavas
DEPERRIAUX Bruno	Chef d'équipe responsable matériel Palavas
<b>Subdivision de Gray</b>	
BONADEI Édouard	Chef d'équipe responsable exploitation
JAONAH Jean-Charles	Chef d'équipe adjoint au responsable maintenance Petite Saône
CLAVIER Dominique	Chef d'équipe responsable CE Auxonne
RACE Hervé	Chef d'équipe responsable CE Gray
<b>Subdivision de Lyon</b>	
PIEROT Maxime	Responsable secteur Rhône aval et centre d'exploitation Fillon
SADONNET Thierry	Responsable secteur Saône et site éclusier de Rochetaillée Lyon
<b>Subdivision de Port sur Saône</b>	
MILLERAND Jean-Jacques	Responsable exploitation maintenance Petite Saône
LEBLEUX Jacky	Chef d'équipe maintenance atelier Port-sur-Saône
MAL Christian	Chef d'équipe maintenance exploitation secteur Cendrecourt
JOFFRIN Henri	Chef d'équipe maintenance exploitation secteur Port-sur-Saône

Nom	Fonction
<b>Subdivision de la Vallée du Doubs</b>	
PAUTOT Laurent	Responsable entretien-exploitation Besançon
BROLIN Michel	Chef d'équipe adjoint exploitation Besançon
DRILLIEN Élisabeth	Responsable pôle administratif
	Responsable pôle domaine
BEDEAUX Bruno	Responsable maintenance
FIGUEROO Charles	Responsable entretien-exploitation Montbéliard
STEHLIN Bruno	Chef d'équipe adjoint exploitation Montbéliard
ROUHIER Gildas	Chef d'équipe adjoint travaux Montbéliard
MONCH Gérard	Chef d'équipe responsable du CE de Baume les Dames
MARBACH Claude	Adjoint travaux Baume-les-Dames



**D E C I S I O N – DTRS n° 2014-08-11  
portant délégation de signature  
relative à la compétence d'ordonnateur secondaire**

**La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE**

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

**D E C I D E**

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à :

M. Olivier NOROTTE, directeur adjoint,

et, en l'absence de la directrice et du directeur adjoint, à :

M. Lionel VUITTENEZ, directeur des subdivisions,

M. Dominique LARROQUE, secrétaire général.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à :

M. Nicolas CHARTRE, chef du service développement, et, en son absence, M Sylvain ROBICHON adjoint,

M. Philippe PULICANI, chef du service ingénierie, et, en son absence, M. Nicolas BEAUREZ adjoint

M. Éric BOURLES, chef du service gestion durable

pour signer :

- les propositions d'engagement comptable des dépenses
- les pièces de liquidation des recettes et de dépenses de toute nature.

### **Article 3**

Délégation de signature est donnée aux chefs d'unité comptable désignés dans le tableau annexe I- 1, pour signer les propositions d'engagement comptable des dépenses et les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.

### **Article 4**

Délégation de signature est donnée, en l'absence des chefs d'unité comptable, aux agents désignés dans le tableau annexe I-2 pour signer les propositions d'engagement comptable des dépenses et les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.

### **Article 5**

Délégation de signature est donnée pour signer les propositions d'engagement comptable des dépenses, aux agents désignés dans le tableau en annexe I -3

### **Article 6**

Délégation de signature est donnée à Mme Chantal GUARRACINO, chef du bureau Comptabilité, et, à son adjoint M. Roland MAGNIN, pour :

- effectuer des virements de crédits entre les comptes, dans la limite des crédits délégués, pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement,
- signer, dans le cadre de ses attributions et compétences :
  - les engagements comptables de dépenses,
  - les pièces de mandatement des dépenses de toute nature,
  - les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

### **Article 7**

Toute décision antérieure est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

**Fait à LYON, le 12 août 2014**

**La Directrice territoriale de Voies Navigables de France  
RHONE SAONE**

**Signé**

**Monique NOVAT**



# Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

## ANNEXE I-1

**Liste des chefs d'unité comptable ayant délégation de signature  
en matière de pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Unité comptable</b>
Jean-Paul FAUDOT	Chef de la subdivision Grand Delta	Grand Delta
Laurent GERIN	Chef de la subdivision Études et travaux de Beaucaire	Beaucaire/Gd travaux
Alain HERR	Chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône	Chalon-sur-Saône
Paul LANOY	Chef de la subdivision de Dole	Dole
Brahim LOUAFI	Chef de la subdivision de Frontignan	Frontignan
Jean-Pierre SEGUIN	Chef de la subdivision de Gray	Gray et Port-sur-Saône
Samuel CADO	Chef de la subdivision de Lyon	Lyon
Bertrand PERRIN	Chef de la subdivision de Mâcon,	Mâcon
Antoine SION	Chef de la subdivision de la Vallée du Doubs	Vallée du Doubs
Pascal SEUROT	Chef de la subdivision de Port-sur-Saône	Port-sur-Saône
Anne VEXLARD	Chef du bureau Moyens généraux, parc, immobilier	SG -BMGPI
Roland MAGNIN	Chef de l'unité comptable du bureau comptabilité	SG-BC
Eric POIRSON	Adjoint au Secrétaire général , Chef du bureau Ressources humaines et formation	SG-BRHF

## Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

### ANNEXE I-2

#### Liste des agents ayant délégation de signature en cas d'absence des chefs d'unité comptable

Nom	Fonction
Séverine ANTOLIN	Adjoint Travaux au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
François PEREZ	Adjoint Études au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
Cyril ANTOLIN	Adjoint au chef de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Robert MAS	Adjoint au chef de la subdivision de Frontignan
Fabrice BOISSON	Adjoint au chef de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au chef de la subdivision de Mâcon
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au chef de la subdivision de la Vallée du Doubs
Dominique DUNAND	Adjoint au chef du bureau Études de Besançon
Natacha LAVAL	Adjointe au chef du bureau Ressources humaines et formation
Denis JEANDENAND	Adjoint au chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Marie-Josée MICHAUD	Assistante de gestion - SG-BMGPI

### ANNEXE I-3

#### Liste des agents ayant délégation de signature pour signer les propositions d'engagement comptable

Roselyne BATTEUX	Chef du bureau administratif (SG)
Lionel ROYER	Chef du bureau des Affaires générales et de la programmation (DGD)
Jean-Marc TAVERNIER	Chef du bureau maîtrise d'ouvrage - Ingénierie



**D E C I S I O N – DTRS-n°- 2014-08 -14**  
**portant délégation de signature**  
**en matière d'achats inférieurs à 1000 €HT**

**La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE**

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

**D E C I D E**

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée aux **agents désignés dans le tableau annexe I-1, dans la limite de leurs attributions et compétences**, et sous le contrôle des chefs de subdivisions et chefs d'unité comptable, pour signer les actes et décisions en matière d'achat de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 1 000 €HT.

**Article 2**

Toute décision antérieure est abrogée. La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

**Fait à LYON, le 12 août 2014**

**La Directrice territoriale de Voies Navigables de France**  
**RHONE SAONE**

**SIGNE**  
**Monique NOVAT**

# Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

## ANNEXE I-1

Liste des agents ayant délégation de signature  
pour effectuer des achats inférieurs à 1000 €HT

Nom	Fonction
<b>Direction - Communication</b>	
BLANCHON Didier	Gestionnaire de la vedette le Rhône
<b>Subdivision de Grand Delta</b>	
MONITOR Jean-Pierre	Responsable travaux
SUAU Emmanuel	Responsable maintenance
CHARRIER Frédéric	Technicien maintenance
<b>Subdivision de Chalon-sur-Saône</b>	
BARON Éric	Responsable secteur amont et interventions TP.
MACART Lionel	Adjoint au chef du pôle plongée
PATER Jean Sylvère	Responsable maintenance des ouvrages
RIGOLLET Cyril	Responsable entretien secteur aval et balisage
<b>Subdivision de Dole</b>	
FRANCIOLI Régis	Responsable maintenance CRR
BOITET Camille	Responsable mécanique et HS
CHANIET Claude	Responsable exploitation
BARTHE Olivier	Technicien maintenance
<b>Subdivision de Frontignan</b>	
PUARD Gilles	Responsable exploitation
DEPERRIAUX Bruno	Responsable matériel
<b>Subdivision de Gray</b>	
BONADEI Édouard	Responsable exploitation
CHARTON Fabrice	Responsable maintenance
CLAVIER Dominique	Responsable entretien
RACE Hervé	Responsable entretien
JAONAH Jean-Charles	Adjoint au responsable maintenance Petite Saône
<b>Subdivision de Lyon</b>	
TOMEZAK Patrick	Gestionnaire site de FILLON
NOURRY Pascal	Gestionnaire site de COUZON
COQUELIN Bernard	Correspondant local Hygiène et Sécurité
PERRIN Yves	Responsable de l'équipe entretien à FILLON

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
<b>Subdivision de Mâcon</b>	
DAURET Jacques	Entretien des ouvrages
DONGUY Dominique	Gestion des fournitures, COT et TH
CLERC Patrick	Entretien voie d'eau
MATHURIAU Rémy	Entretien voie d'eau
<b>Subdivision de Port-sur-Saône</b>	
LEBLEUX Jacky	Responsable entretien
MAL Christian	Responsable entretien-exploitation
JOFFRIN Henri	Responsable entretien-exploitation
VIEILLARD Julien	Responsable pôle maintenance
<b>Subdivision de la Vallée du Doubs</b>	
BROLIN Michel	Adjoint exploitation
GUIGNARD Anne - Marie	Responsable domaine
STEHLIN Bruno	Adjoint exploitation
CHAGROT Olivier	Travaux maisons éclusières
PAN Jean-Michel	Gestionnaire matériel
MONCH Gérard	Adjoint travaux
ROUHIER Gildas	Adjoint travaux
CORDIER Vincent	Gestionnaire matériel
MARBACH Claude	Adjoint entretien-exploitation
HUMBERT Dominique	Chef d'équipe maintenance



**D E C I S I O N -DTRS n° 2014-08-12**  
**portant délégation de signature**  
**en matière de marchés publics**

**La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE**

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

**D E C I D E**

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée à :

M. Olivier NOROTTE, directeur territorial adjoint,

et, en l'absence de la directrice et du directeur adjoint, à :

M Lionel VUITTENEZ, directeur des subdivisions,

M Dominique LARROQUE, secrétaire général, et, en son absence M. Eric POIRSON adjoint,

Pour signer tout acte et décision en matière de marchés publics tels que définis au paragraphe I de l'article 1er de la délégation de pouvoirs du directeur général en date du 31 mars 2014, à savoir :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, et accord-cadres, d'un montant inférieur à 90 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché et accord-cadres, quel qu'en soit le montant,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché et accord-cadre, conformément au montant du contrat ou des enveloppes allouées.

## **Article 2**

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à :

M. Nicolas CHARTRE, chef du service développement, et, en son absence, à M Sylvain ROBICHON adjoint,  
M. Philippe PULICANI, chef du service ingénierie, et, en son absence, à M. Nicolas BEAUREZ adjoint  
M. Éric BOURLES, chef du service gestion durable,

pour signer les actes et décisions en vue de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre et accord-cadres d'un montant inférieur à 90 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché et accord-cadres d'un montant inférieur à 90 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché et accord-cadres d'un montant inférieur à 90 000 €HT.

## **Article 3**

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, aux chefs d'unité, chefs de subdivision désignés dans l'annexe I-1, et, en cas d'absence, aux adjoints désignés dans l'annexe I-2, pour signer les actes et décisions en vue de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, hors marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 50 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 50 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 50 000 €HT,
- conclure tout marché de maîtrise d'œuvre d'un montant inférieur à 20 000 €HT.

## **Article 4**

Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans les tableau annexes I-2 et I-3, dans la limite de leurs attributions et compétences, pour signer les actes et décisions en vue de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, hors marché de prestations intellectuelles, d'un montant inférieur à 15 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 15 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 15 000 €HT.

## **Article 5**

Toute décision antérieure est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

**Fait à LYON, le 12 août 2014**

**La Directrice territoriale de Voies Navigables de France  
RHONE SAONE**

**Signé  
Monique NOVAT**

## Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

### ANNEXE I-1

**Liste des chefs d'unités, chefs de subdivision et adjoints ayant délégation de signature  
pour l'article 3  
(marchés <50 000 € hors maîtrise d'œuvre et marchés de maîtrise d'œuvre < 20 000 € HT)**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
Lionel ROYER	Chef du bureau des Affaires générales et de la programmation (DGD)
Nicolas VIAUD	Chef du bureau Exploitation maintenance (DGD)
Delphine LEDUC	Chef du bureau Environnement (DGD)
Sylvie DEVUN	Responsable bureau sécurité et services à la navigation (DGD)
Jean-Marc TAVERNIER	Chef du bureau Maitrise d'ouvrage (Ingénierie)
Nicolas BEAUREZ	Chef du bureau d'Études de Lyon (Ingénierie)
Laurent GERIN	Chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire (Ingénierie)
Alain BERNARD	Chef du bureau Informatisation (SG)
Anne VEXLARD	Chef du bureau Moyens généraux et parc, Immobilier (SG)
Sylvain ROBIER	Chef du bureau Sécurité prévention (SG)
Roselyne BATTEUX	Chef du bureau administratif (SG)
Jean-Paul FAUDOT	Chef de la subdivision de Grand Delta
Alain HERR	Chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Paul LANOY	Chef de la subdivision de Dole
Brahim LOUAFI	Chef de la subdivision de Frontignan
Jean-Pierre SEGUIN	Chef de la subdivision de Gray
Samuel CADO	Chef de la subdivision de Lyon
Bertrand PERRIN	Chef de la subdivision de Mâcon
Pascal SEUROT	Chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Antoine SION	Chef de la subdivision de la Vallée du Doubs et du bureau d'Études de Besançon (Ingénierie)



## Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

### ANNEXE I-2

**Liste des agents ayant délégation de signature  
pour l'article 3 (marchés <50 000 €hors maîtrise d'œuvre et marchés de maîtrise d'œuvre< 20 000 €  
HT ) en cas d'absence du chef de bureau ou de subdivision  
et pour l'article 4 (marchés < 15 000 €hors prestations intellectuelles)**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
Séverine ANTOLIN	Adjoint Travaux au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
François PEREZ	Adjoint Études au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
Cyril ANTOLIN	Adjoint au chef de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Robert MAS	Adjoint au chef de la subdivision de Frontignan
Fabrice BOISSON	Adjoint au chef de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au chef de la subdivision de Mâcon
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au chef de la subdivision de la Vallée du Doubs
Dominique DUNAND	Adjoint au chef du bureau Études de Besançon
Natacha LAVAL	Adjointe au chef du bureau Ressources humaines et formation
Denis JEANDENAND	Adjoint au chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Marie-Josée MICHAUD	Assistante de gestion SG -BMGPI

# Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

## ANNEXE I-3

### Liste des agents ayant délégation de signature pour l'article 4 (marchés < 15 000 € hors prestations intellectuelles)

Nom	Fonction
<b>Direction –communication</b>	
Nathalie BALLAND	Chef du bureau Communication
<b>Secrétariat général / Sécurité-Prévention</b>	
Bernard VANDAELE	Conseiller Sécurité Prévention
<b>Subdivision de Grand Delta</b>	
Georges PIGNOT	Responsable Travaux
Jean-Louis GAUDILLERE	Responsable du centre d'exploitation de St Gilles
<b>Subdivision de Chalon-sur-Saône</b>	
Didier HERIT	Technicien en charge de l'exploitation
Michel BLONDEL	Technicien en charge des études et de l'environnement
Jocelyn ROYER	Technicien en charge de la maintenance
Sébastien COLLARD	Technicien en charge de la sécurité et du développement
<b>Subdivision de Dole</b>	
Jean GUILLEMOT	Responsable Exploitation entretien travaux neufs
Jean-Louis BATAILLARD	Responsable Domaine fluvial et travaux
<b>Subdivision de Frontignan</b>	
Philippe SCHNEIDER	Chef du centre d'exploitation de Palavas
Joseph VIOLLIN	Responsable domanial
Bruno DEPERIAUX	Responsable matériel
Gilles PUARD	Responsable chantiers
<b>Subdivision de Gray</b>	
Jean-Pierre MUZARD	Responsable du pôle plongée

<b>Subdivision de Lyon</b>	
Maxime PIEROT	Responsable Rhône aval
Vincent PRIN-ABEIL	Responsable Rhône amont
Thierry SADONNET	Responsable Saône
Franck THOLLET	Responsable du domaine fluvial
<b>Subdivision de Macon</b>	
Philippe MAUGER	Responsable ouvrages
Noël CORGET	Responsable environnement
Olivier DUBAND	Responsable linéaire
Serge SAHUC	Technicien en charge de la sécurité et de la maintenance chenal
<b>Subdivision de Port-sur-Saône</b>	
Jean-Jacques MILLERAND	Responsable Exploitation-maintenance Petite Saône
<b>Subdivision de la Vallée du Doubs</b>	
Bruno BEDEAUX	Responsable maintenance
Laurent PAUTOT	Responsable Exploitation
Éric VUILLIER	Responsable Travaux
Charles FIGUERO	Responsable entretien / exploitation secteur Montbéliard
	Responsable Domaine et maisons éclusières